

Concours « Minuter pour ne pas gaspiller »

Critères d'admissibilité

- Être résident-e de Saint-Eustache et âgé-e de 18 ans et plus.
Note : *Un seul formulaire par adresse civique sera accepté.*
- S'engager à respecter l'horaire d'arrosage en vigueur à la Ville de Saint-Eustache.
- Ne sont pas admissibles au concours les membres du personnel de la Ville de Saint-Eustache (dirigeants, employés, élus municipaux, agents, représentants), ni les membres de leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, enfant), leur conjoint légal ou de fait, ni toute personne domiciliée avec eux pendant la durée du concours ou au moment du tirage.

Prix à gagner

Vingt (20) minuteurs d'arrosage d'une valeur approximative de 50 \$ chacun.

Désignation des personnes gagnantes

Les personnes gagnantes seront déterminées par tirage au sort parmi toutes les personnes admissibles ayant soumis un formulaire de participation en ligne. Elles seront contactées par un membre de la Ville de Saint-Eustache.

Le tirage aura lieu le 2 juillet 2025.

Date limite

La date limite de participation au concours est le 27 juin 2025, à 23 h 59

Acceptation

Toute participation au concours sous-entend l'acceptation des termes ci-haut mentionnés.